



---

THE ADECCO GROUP

## **Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires**

Nous avons le plaisir de vous convier à

### **l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires d'Adecco Group AG**

qui se tiendra le mercredi 12 avril 2023, à 11 h 00  
au Centre de Congrès et d'Expositions de Beaulieu,  
Av. des Bergières 10, CH-1004 Lausanne.

Ouverture des portes : 10 h 15  
Début de l'assemblée : 11 h 00



---

## THE ADECCO GROUP

### Chers actionnaires

Qualifiée d'année de la polycrise, 2022 a été marquée par une volatilité géopolitique et des incertitudes économiques qui ont créé un environnement complexe à gérer. Ce fut également une année de changement de direction pour le Groupe Adecco, puisque, à l'issue d'un processus de sélection approfondi réalisé par le Conseil d'administration, notre nouveau CEO Denis Machuel a succédé à Alain Dehaze en juillet.

Denis a pris la tête de l'entreprise pendant une période de paradoxe sans précédent sur le marché du travail, qu'on a parfois nommé le « ralentissement du plein emploi ». Dans ce contexte, la stratégie Future@Work nous a bien servi. Je félicite Denis d'avoir rapidement identifié les forces du groupe, de continuer à les renforcer et, en particulier, d'avoir traité avec rigueur nos opportunités de développement – remplissant ainsi son mandat d'amélioration de la croissance et d'accélération de la mise en œuvre de la stratégie.

Au terme des 100 premiers jours d'activité de Denis Machuel, il s'est aligné avec le Conseil d'administration sur un plan d'amélioration opérationnelle, « Future@Work Reloaded », pour amener le groupe à son plein potentiel. Ce programme a été lancé début novembre et comporte trois leviers :

- **SIMPLIFIER** l'organisation pour réduire la complexité et la duplication des rôles et des responsabilités et améliorer à la fois la rapidité et l'efficacité, y compris un programme visant à réduire les dépenses générales et administratives de 150 millions d'euros d'ici à la mi-2024.
- **EXÉCUTER** mieux que jamais en s'appuyant sur la technologie, le renforcement de la responsabilité et la prise de décision au plus près des clients, et en entretenant une culture d'entreprise gagnante qui place résolument l'être humain au centre.
- **CROÎTRE** nos parts de marché, tout en maintenant un équilibre approprié entre le chiffre d'affaires et l'EBITA.

### Performances améliorées avec une bonne fin d'année 2022

Grâce à l'élan initial du plan Simplifier-Exécuter-Croître, le Groupe a terminé l'année 2022 en beauté, avec une excellente croissance d'une année à l'autre. Les revenus ont augmenté de 13% sur une base déclarée et de 5% sur une base organique, dépassant le marché. Le Groupe a dégagé une marge brute de 21%, la meilleure du secteur, en hausse de 60 points de base, soutenue par l'évolution du portefeuille du Groupe Adecco vers des activités à plus forte valeur ajoutée. La marge d'EBITA s'est établie à 3,5% sur l'ensemble de l'année, soit une baisse de 110 points de base par rapport à l'année précédente ; la direction a clairement indiqué son intention de réduire les frais généraux et administratifs et d'améliorer la rentabilité à l'avenir.



---

## THE ADECCO GROUP

### **Adecco**

Au second semestre, l'unité opérationnelle Adecco a enregistré une forte croissance rentable, avec une augmentation du chiffre d'affaires supérieure à ceux de ses principaux concurrents. Pour l'ensemble de l'année le chiffre d'affaires d'Adecco a augmenté de 5% sur une base organique et ajustée en fonction du nombre de jours travaillés (TDA) et a dégagé une marge d'EBITA de 3.8%.

### **Akkodis**

Au début de l'année 2022, le Groupe a finalisé l'acquisition d'Akka et son regroupement avec Modis pour lancer Akkodis, conformément à notre objectif stratégique d'accroître notre présence dans des domaines à forte croissance et à marge élevée. L'entreprise Akkodis nouvellement créée a obtenu de bons résultats, en dépassant son objectif de synergie pour 2022 de 5 millions d'euros, et en réalisant la totalité de ces engagements dès la première année d'acquisition d'Akka. Pour l'ensemble de l'année, Akkodis a réalisé une croissance du chiffre d'affaires de 10% sur une base organique, TDA, et une marge d'EBITA de 6.4%.

### **LHH**

LHH a continué de progresser, avec comme exemple la croissance exceptionnelle de la plateforme numérique Ezra, un service de coaching virtuel que le Groupe a incubé pour répondre à la demande croissante de développement du leadership dans le monde du travail post-Covid. Notre activité de transition de carrière a enregistré de bons résultats, car elle a réussi à répondre à la demande liée à la restructuration du secteur technologique américain. Pour l'ensemble de l'année, l'activité a enregistré une croissance organique du chiffre d'affaires de 1%, TDA, avec une marge d'EBITA de 5.8%.

### **Leadership dans les domaines de l'environnement, du social et de la gouvernance**

Le Groupe Adecco, avec ses activités de services aux personnes et son objectif de « Making the Future Work for Everyone », est, par essence, une organisation centrée sur l'humain et le leadership ESG est une priorité à tous les niveaux de notre entreprise ; c'est ainsi que nous menons nos activités. Au cours de l'année écoulée, nous avons renforcé nos engagements en matière de performances sociales et environnementales et nous avons introduit un nouveau code de conduite.

Notre longue tradition de soutien aux communautés proches de nos activités s'est poursuivie lorsque nous avons réagi rapidement pour soutenir nos associés, nos collègues et leurs familles touchés par la crise humanitaire en Ukraine. En 2022, la plateforme « Jobs for Ukraine » d'Adecco a permis à plus de 8 000 réfugiés de trouver un emploi et de commencer à reconstruire leurs vies.



---

## THE ADECCO GROUP

Au niveau du Conseil d'administration, nous continuons à le renforcer et à garantir les normes les plus élevées en matière de gouvernance d'entreprise. Le Conseil d'administration propose Sandhya Venugopal, directrice des technologies de l'information chez Uber et ancienne responsable de la technologie chez LinkedIn, à l'élection de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2023 ; la nomination de Mme Venugopal reflète notre engagement en faveur de la diversité et notre volonté d'accroître les compétences digitales du Conseil d'administration, conformément au portefeuille du groupe et à sa stratégie numérique Future@Work. Mme Venugopal apporte une expérience étendue dans le domaine du digital et une connaissance très pertinente du secteur des technologies des ressources humaines et des plateformes, ainsi qu'une connaissance approfondie du marché américain, alors que nous continuons à travailler au renforcement de la performance opérationnelle dans ce pays.

En outre, le Conseil d'administration prévoit de modifier la composition du Comité de gouvernance et de nomination directement après l'AGA de cette année, afin que le Comité soit considéré comme majoritairement indépendant par les investisseurs appliquant des politiques de durée maximale de service. En ce qui concerne l'allocation du capital, notre politique de dividende progressive de longue date reste inchangée. Le Conseil d'administration proposera à l'assemblée générale d'approuver un dividende de CHF 2.50 par action, qui sera distribué en 2023.

### L'avenir

À l'horizon 2023, le Conseil d'administration s'engage à assurer la continuité stratégique en donnant un mandat clair à la Direction : accélérer l'exécution de notre stratégie Future@Work, entretenir une forte culture de la performance et se concentrer sans relâche sur la croissance et la création de valeur pour les parties prenantes.

Merci à tous nos actionnaires pour leur soutien et leur confiance.

**Jean-Christophe Deslarzes**

Président du Conseil d'administration



## Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration :

### 1. Rapport de gestion 2022

#### 1.1. Approbation du Rapport de gestion 2022

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport sur l'état et les perspectives en matière opérationnelle et financière, les comptes annuels d'Adecco Group AG et les comptes consolidés du Groupe Adecco pour l'exercice 2022.

*Explication :* Conformément aux Statuts de la Société, le rapport sur l'état et les perspectives en matière opérationnelle et financière, les comptes annuels d'Adecco Group AG et les comptes consolidés du Groupe Adecco (voir les sections correspondantes du Rapport de gestion 2022) doivent être soumis à approbation par l'assemblée générale (AGO). L'organe de révision Ernst & Young AG, Zurich, a vérifié les comptes annuels d'Adecco Group AG et les comptes consolidés du Groupe Adecco.

#### 1.2. Vote consultatif sur le Rapport de rémunération 2022<sup>1</sup>

Le Conseil d'administration propose de ratifier le Rapport de rémunération pour l'exercice 2022 par un vote consultatif.

*Explication :* Conformément aux Statuts de la Société, le Conseil d'administration soumet le Rapport de rémunération à un vote consultatif non contraignant.

### 2. Emploi du bénéfice résultant du bilan 2022 et distribution de dividendes

*Explication :* Le Conseil d'administration propose deux dividendes pour un total de CHF 2.50 par action en circulation, à savoir un dividende de CHF 1.85 distribué à partir du bénéfice résultant du bilan 2022, soumis à la déduction de l'impôt anticipé de 35% (point 2.1.) et un dividende de CHF 0.65 distribué à partir des réserves légales issues du capital, non-soumis à la déduction de l'impôt anticipé (point 2.2.).

Au 31 décembre 2022, le montant total présumé du dividende s'élevait à environ CHF 418 millions (bruts). Le montant total brut résulte de la multiplication du montant du dividende par action (brut) par le nombre d'actions en circulation donnant droit à un dividende au jour de référence du dividende (le 19 avril 2023). Le nombre d'actions peut évoluer jusqu'à cette date. La date « ex-dividende » est le 18 avril 2023. Le dividende prévu au point 2.1. de l'ordre du jour sera versé après déduction de l'impôt anticipé de 35% tandis que le dividende prévu au point 2.2. de l'ordre du jour sera versé sans cette déduction.

<sup>1</sup> Cf. le Rapport de gestion 2022, section « Rémunération Report ».



---

THE ADECCO GROUP

- 2.1. Emploi du bénéfice résultant du bilan 2022 et distribution d'un dividende**  
Le Conseil d'administration propose de distribuer un dividende brut de CHF 1.85 par action nominative à partir du bénéfice disponible de l'exercice 2022 et de reporter le solde du bénéfice disponible de l'exercice 2022. Les actions propres détenues par la société ne donnent pas droit à un dividende.
- 2.2. Distribution d'un dividende à partir des réserves légales issues du capital**  
Le Conseil d'administration propose de distribuer un dividende à partir des réserves légales issues du capital de CHF 0.65 par action nominative. Les actions propres détenues par la société ne donnent pas droit à un tel dividende.
- 3. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction**  
Le Conseil d'administration propose de donner décharge à tous les membres du Conseil d'administration et de la Direction pour l'exercice 2022.
- Explication :* Lors de l'approbation du Rapport annuel 2022, le Conseil d'administration, sur la base des Statuts de la Société, demande aux actionnaires que la décharge pour cet exercice soit donnée au Conseil d'administration ainsi qu'à la Direction.
- 4. Approbation du Montant Global Maximum de la Rémunération du Conseil d'administration et de la Direction**  
*Explication :* Conformément aux Statuts de la Société, l'AGO approuve la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction. Veuillez également vous référer au Rapport de gestion 2022, section « Rémunération Report ». Pour plus d'explications, veuillez consulter l'annexe ci-jointe sous les rubriques « ad 4.1. » et « ad 4.2. ».
- 4.1. Approbation du Montant Global Maximum de la Rémunération du Conseil d'administration**  
Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant de CHF 5.3 millions au titre de Montant Global Maximum de la Rémunération du Conseil d'administration pour la période s'étendant de l'AGO 2023 à la fin de l'AGO 2024.
- 4.2. Approbation du Montant Global Maximum de la Rémunération de la Direction**  
Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant de CHF 32 millions au titre de Montant Global Maximum de la Rémunération de la Direction pour l'exercice 2024.



## 5. Élections

### 5.1. Élection des membres et du Président du Conseil d'administration<sup>2</sup>

Le Conseil d'administration propose la réélection individuelle de M. Jean-Christophe Deslarzes en qualité de membre et Président du Conseil d'administration, et de Mme Rachel Duan, Mme Ariane Gorin, M. Alexander Gut, M. Didier Lamouche, M. David Prince, Mme Kathleen Taylor et Mme Regula Wallimann, en qualité de membres du Conseil d'administration, pour un nouveau mandat d'une année s'achevant à la fin de la prochaine AGO. Le Conseil d'administration propose l'élection de Mme Sandhya Venugopal en qualité de membre du Conseil d'administration pour un mandat d'une année s'achevant à la fin de la prochaine AGO.

*Explication :* Le mandat de tous les membres du Conseil d'administration expire à l'issue de l'AGO, le 12 avril 2023. Conformément aux Statuts de la Société, l'AGO élit les membres du Conseil d'administration et le Président du Conseil d'administration. Tous les membres actuels du Conseil d'administration se présentent à leur réélection. Les réélections des membres du Conseil d'administration ont lieu sur une base individuelle. Des informations sur le parcours professionnel des membres actuels du Conseil d'administration sont disponibles dans le Rapport de gestion 2022. En outre, le Conseil d'administration propose la nouvelle élection de Mme Sandhya Venugopal. Des informations sur le parcours professionnel de Mme Sandhya Venugopal figurent dans la courte biographie en Annexe sous la rubrique « ad 5.1. ». Toutes les personnes proposées à l'élection sont considérées comme indépendantes et non exécutives. Le Conseil d'administration a l'intention de compléter le Comité de gouvernance et de nomination par un membre supplémentaire indépendant et non exécutif, coopté parmi les membres élus du Conseil d'administration.

### 5.2. Élection des membres du Comité de rémunération<sup>2</sup>

Le Conseil d'administration propose la réélection individuelle de Mme Rachel Duan, M. Didier Lamouche et Mme Kathleen Taylor en qualité de membres du Comité de rémunération pour un mandat d'une année s'achevant à la fin de la prochaine AGO.

*Explication :* Le mandat de tous les membres du Comité de rémunération expire à l'issue de l'AGO, le 12 avril 2023. Conformément aux Statuts de la Société, l'AGO élit les membres du Comité de rémunération. Tous les membres actuels du Comité de rémunération se présentent à leur réélection. Les réélections ont lieu sur une base individuelle. Le Conseil d'administration a l'intention de redésigner M. Didier Lamouche en tant que Président du Comité de rémunération, sous réserve de sa réélection en tant que membre du Conseil d'administration et membre du Comité de rémunération.

<sup>2</sup> Cf. Rapport de gestion 2022, section « Corporate Governance Report », section 3. « Board of Directors ».



---

## THE ADECCO GROUP

### 5.3. Élection du Représentant Indépendant

Le Conseil d'administration propose la réélection du Cabinet Juridique Keller SA, Zurich, en qualité de Représentant Indépendant pour un nouveau mandat d'une année s'achevant à la fin à la prochaine AGO.

*Explication* : Conformément aux Statuts de la Société, l'AGO élit le Représentant Indépendant. Le cabinet Juridique Keller SA remplit les critères d'indépendance et le Conseil d'administration propose de le réélire pour des raisons de continuité.

### 5.4. Élection de l'Organe de révision

Le Conseil d'administration propose la réélection de la société Ernst & Young SA, Zurich, en tant qu'organe de révision pour l'exercice 2023.

*Explication* : Conformément aux Statuts de la Société, l'AGO élit l'Organe de révision sur une base annuelle. Le Conseil d'administration prévoit de proposer l'élection de PwC AG, Zurich, lors de l'AGO 2024 en tant qu'organe de révision de la Société pour l'exercice 2024.

## Documents, participation et représentation

La convocation à l'AGO avec l'ordre du jour et les propositions, le Rapport de gestion 2022 (y compris le Rapport de rémunération 2022 et les Rapports de l'organe de révision) et les Statuts (<http://aoi.adeccogroup.com>) sont disponibles à partir du 21 mars 2023 auprès d'Adecco Group AG, Bellerivestrasse 30, CH-8008 Zurich. Les actionnaires ont la possibilité de commander un exemplaire du Rapport de gestion 2022 (en anglais). En outre, le Rapport de gestion 2022 et la convocation à l'AGO avec l'ordre du jour et les propositions sont accessibles sur le site web de la Société (<http://adeccogroup.com> et <http://agm.adeccogroup.com>).

Seuls les actionnaires inscrits avec droit de vote au 5 avril 2023 (jour de référence) seront habilités à voter à l'AGO 2023 ou à désigner un représentant.

Au moyen du bulletin-réponse joint à la convocation, les actionnaires peuvent commander une carte d'admission ou mandater un représentant pour qu'il vote en leur nom.

Les actionnaires sont priés de retourner le bulletin-réponse à ShareCommService AG, Europastrasse 29, CH-8152 Glattbrugg, à leur plus proche convenance, afin de recevoir la carte d'admission par la poste. Si la date de réception du bulletin-réponse ne permet plus l'envoi par la poste, les cartes d'admission seront déposées au contrôle d'accès. Les cartes d'admission seront envoyées au plus tôt le 27 mars 2023.





---

## THE ADECCO GROUP

Les actionnaires ont également la possibilité de commander leur carte d'admission ou de donner procuration au Représentant Indépendant avec leurs instructions de vote en ligne. Vous trouverez les informations concernant l'accès à la plateforme en ligne sur le bulletin-réponse. Pour toutes questions, vous trouverez les coordonnées du support technique directement sur la page d'accueil de la plateforme.

Les actionnaires qui ne souhaitent pas participer personnellement à l'AGO peuvent se faire représenter comme suit :

- Par le Représentant Indépendant, Cabinet Juridique Keller SA, Splügenstrasse 8, CH-8002 Zurich. Les actionnaires peuvent donner procuration au Représentant Indépendant en remplissant et en signant le bulletin-réponse correspondant ou en procédant en ligne via la plateforme. Vous trouverez les informations concernant l'accès à la plateforme internet sur le bulletin-réponse. Pour toutes questions, vous trouverez les coordonnées du support technique directement sur la page d'accueil de la plateforme.
- Pour les instructions de vote particulières, merci d'utiliser le formulaire figurant au verso du bulletin-réponse (à envoyer au Représentant Indépendant, Cabinet Juridique Keller SA, Splügenstrasse 8, CH-8002 Zurich) ou sur la page correspondante de la plateforme en ligne d'ici à la clôture du vote en ligne le 10 avril 2023 à midi. En l'absence d'instructions particulières, le Représentant Indépendant votera conformément aux propositions du Conseil d'administration.
- Par un tiers muni d'une procuration écrite. L'actionnaire doit dans ce cas remplir et signer la section « procuration » sur le bulletin-réponse. Adecco Group AG enverra la carte d'admission directement au représentant mandaté.

Le procès-verbal de l'AGO sera disponible pour consultation à partir du 3 mai 2023 auprès du siège de la Société, Bellerivestrasse 30, CH-8008 Zurich.

Le Conseil d'administration



THE ADECCO GROUP

#### **ad 4.1. Approbation du Montant Global Maximum de la Rémunération du Conseil d'administration**

L'AGO 2022 a approuvé le Montant Global Maximum de Rémunération du Conseil d'administration de CHF 5.1 millions pour la période s'étendant de l'AGO 2022 à l'issue de l'AGO 2023. La rémunération versée au Conseil d'administration pour cette période devrait s'élever à environ CHF 4.8 millions.

Le Conseil d'administration soumet à l'approbation de l'AGO le Montant Global Maximum de la Rémunération du Conseil d'administration pour la période s'étendant de l'AGO 2023 à l'issue de l'AGO 2024, arrêté à CHF 5.3 millions. Ce montant est calculé en appliquant la structure de rémunération inchangée décrite dans le Rapport de Rémunération 2022, en tenant compte du fait que le Conseil d'administration sera composé de neuf membres (au lieu d'actuellement huit membres).

Conformément à la politique de rémunération du Groupe Adecco, les membres du Conseil d'administration ne reçoivent qu'une rémunération fixe dont une partie est versée sous forme d'actions bloquées d'Adecco Group AG (avec une période de blocage de trois ans) en lieu et place d'espèces.

#### **ad 4.2. Approbation du Montant Global Maximum de la Rémunération de la Direction**

L'AGO 2022 a approuvé le Montant Global Maximum de la Rémunération de la Direction pour l'exercice 2023 de CHF 32 millions.

Le Conseil d'administration soumet à l'approbation de l'AGO le Montant Global Maximum de la Rémunération de la Direction pour l'exercice 2024, arrêté à CHF 32 millions.

Le tableau suivant met en évidence le Montant Global Maximum de la Rémunération pour l'exercice 2024, en comparaison de la rémunération potentielle maximale pour l'exercice 2023.

Les montants découlant du LTIP se fondent sur le « maximum value at grant » tel que figurant dans le tableau ci-dessous sous la rubrique « Potential at maximum ».



## THE ADECCO GROUP

Certains éléments individuels de rémunération figurant dans le tableau sont établis sur la base d'estimations et peuvent dès lors varier. Néanmoins, le montant total de ces éléments ne pourra pas excéder le Montant Global Maximum de la Rémunération.

	2023 <sup>1</sup>	2024 <sup>2</sup>
In CHF million	Potential at maximum as approved by AGM	Potential at maximum to be approved by AGM
Gross cash rémunération		
– Annual base salary	7.5	7.5
– Annual bonus	11.4	11.4
Rémunération in kind and other	0.9	0.9
Share awards to be granted in the respective year under the long-term incentive plan (LTIP) <sup>3</sup>	9.5	9.5
Social contributions, incl. for old age insurance/pension incl. on share awards granted in the respective year becoming due in later periods, estimated	2.7	2.7
<b>Total</b>	<b>32.0</b>	<b>32.0<sup>4</sup></b>

<sup>1</sup> Le taux de change utilisé est identique au taux de change utilisé pour les éléments de rémunération de l'exercice 2021.

<sup>2</sup> Le taux de change utilisé est identique au taux de change utilisé pour les éléments de rémunération de l'exercice 2022.

<sup>3</sup> La valeur maximum est déterminée en utilisant les mêmes principes que ceux applicables au Rapport de rémunération (cf. art. 14<sup>bis</sup>, al. 5 des Statuts), soit la valeur cible de l'attribution LTI au moment de l'octroi.

<sup>4</sup> Le « Potential at maximum » pour 2022 était de CHF 32.0 millions. Montant attribué pour 2022 : CHF 24.0 millions ; voir le Rapport de Rémunération 2022.



THE ADECCO GROUP

## **ad 5.1. Élection des membres du Conseil d'administration**

### **Courte biographie de Mme Sandhya Venugopal**

- Sandhya Venugopal, de nationalité canadienne et américaine, née en 1982.
- Sandhya Venugopal est titulaire d'un Master en Business Administration de l'Université Western Ontario, London, ON, Canada, et d'un Bachelor en informatique et en Business Administration de l'Université Simon Fraser, Burnaby, BC, Canada.
- Sandhya Venugopal a commencé sa carrière dans le conseil et a travaillé de 2005 à 2009 chez Accenture Inc. en tant que conseillère en gestion (« Management Consultant ») auprès de clients au Canada et aux États-Unis. Après avoir travaillé chez eMeter Corporation (racheté par la suite par Siemens) en 2009, elle a travaillé chez LinkedIn Corporation de 2010 à 2019 dans divers rôles liés à la technologie et à l'informatique, pour aboutir au poste de Directrice Senior, planification stratégique et livraison (« Senior Director, Strategic Planning and Delivery »).
- Depuis 2019, Sandhya Venugopal travaille chez Uber Technologies, Inc. (société cotée en bourse), États-Unis, en tant que Directrice des systèmes et applications d'entreprises en bourse (« Director, Business Systems and Applications »), et depuis 2020 en tant que « Chief Information Officer ».
- Sandhya Venugopal est considérée comme indépendante.

\* \* \*